



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 26 mars 2020**

## **RAPPORT N° 03/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia, intitulé  
« Des soins dentaires pour toutes et tous ! »**

Rapport sur la Réponse de la Municipalité de Vevey au postulat de Mme Isabel Jerbia « Des soins dentaires pour toutes et tous ! »

Séance de la commission ad hoc du 11 février 2020 à la salle 201 de l'Hôtel de Ville de Vevey de 18h30 à 20 heures.

Présentexs : Roger Blatter, Jenny Vincent, Fabrizia Sanna Georgi, Isabel Jerbia, Anna lamartino, Werner Riesen

Etienne Rivier (municipal), Manon Fawer (cheffe de service)

Monsieur Etienne Rivier résume la réponse donnée par la Municipalité de Vevey au postulat de Madame Isabel Jerbia.

Madame Manon Fawer explique que certaines cliniques dentaires privées appliquent le tarif Dentotar. Les élèveux de Vevey sont dépistéux gratuitement chaque année jusqu'en 11<sup>e</sup> par unex médecin dentiste indépendant et une assistante dentaire employée de la Commune de Vevey.

Les subventions pour les soins dentaires sont accordées à titre exceptionnel grâce au Fonds de secours des affaires sociales et familiales.

Mais les moyens dont dispose la Ville de Vevey en faveur des familles/personnux à revenus modestes sont limités.

Les personnux allocataires des prestations sociales bénéficient de soins dentaires.

Unex commissaireux rappelle que les Veveysanneux se sont prononcéux à 53 % pour l'intégration des soins dentaires à la Lamal.

Unex commissaireux nous informe que d'après le Grand Conseil du Canton de Vaud il n'y a pas de nécessité à créer des cliniques dentaires communales.

Il nous dit qu'unex médecin dentiste de Vevey a dépisté 90 élèves en une matinée ; cela fait peu de temps par élève.

Unex commissaireux attire l'attention sur le manque « d'attrait » de la Clinique dentaire scolaire de la Rue du Conseil

Mme Fawer convient qu'il est indispensable de rénover cette clinique et nous informe qu'une rénovation est prévue dans un délai encore inconnu.

Unex commissaireux approuve et ajoute qu'il serait approprié de rénover la clinique et d'en étendre les prestations.

Unex commissaireux nous explique qu'il est arrivé à unex de ses

enfantsex de recevoir un avis de « bouche en ordre » de la part de la clinique, mais que le dentiste qu'elle a consulté par la suite a été d'un tout autre avis. Il semble aussi que tout ne soit pas idéal en ce qui concerne les prestations des dentistex conventionnéexs.

Mme Fawer suggère de créer un fonds communal pour les personnes nécessitant des soins dentaires sans avoir les moyens financiers pour les assumer.

Après avoir libéré le municipal et la cheffe de service, la commission décide à la majorité de 4 contre 3 de proposer la conclusion suivante.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis no 03/2020, du 13 janvier 2020, établi au titre de réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia intitulé "Des soins dentaires pour toutes et tous !" ;

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

1. de considérer le postulat comme réglé en ce qui concerne la création d'une clinique dentaire communale ;
2. que les contrôles/dépistages dentaires scolaires doivent être renforcés ;
3. que les contrôles dentaires scolaires doivent être effectués en disposant de tout le temps nécessaire, par un-e dentiste conventionné-e au tarif Dentotar et dans un cabinet complètement équipé ;
4. que les contrôles dentaires scolaires doivent être absolument complets et remplacer tout autre contrôle chez un autre dentiste ;
5. que les aides financières communales doivent être basées sur des devis et être automatiques pour éviter de mettre les parents dans une situation de demandeurs et donc de faiblesse voire de honte ;
6. que la prévention en milieu scolaire doit être renforcée, particulièrement en ce qui concerne les aliments et les boissons sucrées, ainsi qu'en ce qui concerne l'hygiène dentaire personnelle.

Pour la commission, le rapporteur Clément Toluoso

*VEVEY* le 09.03.2020 *Clément Toluoso*